Conseil national
de l'information statistique

COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

SUIVI D'AVIS

23 SEPTEMBRE 2025

Avis n°7- **Comment améliorer les statistiques des services publics locaux ?**

Le Conseil souligne la nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale dans les dispositifs afin de mieux cerner la question des inégalités territoriales. Il encourage l'amélioration des remontées d'information émanant des services publics locaux sur les dispositifs tels que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'aide sociale à l'hébergement, l'aide sociale à l'enfance, la restauration scolaire et universitaire, etc. Cette amélioration portera en particulier sur la complétude de l'information et l'harmonisation des informations remontant des différents services publics locaux.

Suivi d'avis :

La commission a examiné les dispositifs de suivi statistique des services publics locaux dans le domaine de l'action sociale et de l'éducation. Une première source est celle des comptes des collectivités locales qui permettent de suivre annuellement, au niveau des territoires, leurs dépenses d'éducation ainsi que les allocations qu'elles versent dans le domaine des solidarités, grâce à un cadre comptable unifié identifiant les dépenses par fonction. Ce cadre présente néanmoins plusieurs limites, tant sur le champ des dépenses couvertes, que sur la connaissance des publics destinataires.

Le Conseil a pris connaissance des pistes identifiées pour parfaire la mesure des dépenses d'éducation des petites communes (enrichissement du cadre comptable / enquête ad hoc) et, pour toutes les communes, des dépenses vers les écoles privées. Il salue par ailleurs le projet d'enquête auprès des établissements scolaires sur le bâti et les conditions d'accueil des élèves et des personnels.

Le Conseil a mesuré l'étendue du dispositif statistique, qui complète l'approche budgétaire pour suivre les politiques de solidarité : en matière d'aide sociale, les enquêtes auprès des départements, des établissements et services médico-sociaux qui accompagnent différents publics (personnes âgées, en difficulté sociale, handicapées, ou mineurs ou jeunes adultes en protection de l'enfance), ou en matière d'action sociale, la ré-édition d'une enquête inédite ad hoc auprès des communes et des EPCI. Il salue particulièrement les travaux d'exploitation des dispositifs de remontées individuelles de données de bénéficiaires issues des logiciels de gestion des conseils départementaux, après un gros travail de concertation ; il encourage la

poursuite de ces travaux d'appariement qui permettent d'enrichir la connaissance des parcours et des trajectoires individuelles et d'alléger la charge de collecte pour les collectivités.